

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-8, document 13, page 2, lignes 3 et 4
R-3484-2002, SCGM-9, document 13, page 2, lignes 3 et 4

Questions :

- 20.1 Veuillez expliquer la hausse de coût sous la rubrique Gaz d'entreposage souterrain (M-12) entre le budget 2003 et le budget 2004, passant de 20 037 000\$ à 22 818 000\$.
- 20.2 Veuillez expliquer la hausse de coût sous la rubrique « Usine LSR » entre le budget 2003 et le budget 2004, passant de 4 344 000\$ à 5 484 000\$.
-

Réponses :

- 20.1 La hausse est principalement attribuable au renouvellement d'une capacité d'entreposage de 5,85 PJ qui venait à échéance le 1^{er} avril 2003 (2 614 000 \$ d'augmentation).
- 20.2 À la suite des événements du 11 septembre 2001, les primes d'assurance de l'usine LSR ont connu deux hausses successives importantes en 2003 et en 2004. La hausse de 2003 n'avait pas été reflétée dans la cause tarifaire de 2003, cela fait en sorte que la cause tarifaire de 2004 reflète la hausse des deux années.

Les frais d'assurance de l'usine LSR sont donc passés de 580 800 \$ à la cause tarifaire 2003 à 1 732 000 \$ en 2004. En plus de l'impact significatif au niveau des frais d'assurance qui ont presque triplé, il est important de signaler que SCGM a dû revoir le niveau de couverture pour les actes de terrorisme qui, à la suite des événements du 11 septembre 2001, furent exclus systématiquement de la couverture par les assureurs.

Afin d'assurer la mise en place d'une couverture adéquate pour les actes de terrorisme, SCGM a obtenu des propositions de deux assureurs. Les propositions se présentent comme suit :

Assureur	Lloyd's				AIG
	Millions \$				
Couverture	240	240	150	150	100
Franchise	1	25	1	25	0,5 et 45 jours pour interruption des affaires
Emplacements couverts	Tous	Tous	Tous	Tous	Sélection d'emplacements
Prime	0,641	0,540	0,581	0,490	0,139 \$US

Il est à noter que l'usine LSR à elle seule a une valeur déclarée (coût de remplacement) de 163 000 000 \$ en date du 30 juin 2002. Compte tenu du niveau des primes demandées et du risque limité qu'un acte terroriste touche plusieurs emplacements, dont certains non stratégiques, SCGM a retenu la proposition de AIG.

Cette police couvre, par année de police et par événement, jusqu'à une limite de 100 000 000 \$ les dommages à la propriété comprenant une sous-limite de 25 % attribuable à l'interruption des affaires.

Les emplacements couverts sont :

- l'usine LSR;
- le siège social;
- le poste de compression de St-Maurice;
- les postes de livraisons de Boisbriand, St-Mathieu, Senneville, St-Augustin et Trois-Rivières; et
- le poste de mesurage de Sabrevois.